



Bordeaux, le 2 août 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Canicule : mobilisation des acteurs locaux en faveur des personnes les plus vulnérables

Le département de la Gironde est actuellement en vigilance orange canicule. Les températures vont continuer à augmenter de manière significative dans les prochaines heures. Dès hier, le préfet a déclenché le niveau 3 du plan départemental de gestion de la canicule.

Une réunion s'est tenue ce matin en préfecture pour faire un point sur les différentes mesures mises en place par chacun des différents acteurs.

Conformément au plan, le Conseil départemental a mis en alerte les établissements accueillant des personnes âgées dépendantes ou des personnes handicapées ainsi que les services d'aide à domicile.

Il appartient aux mairies d'activer les cellules de veilles communales dans le but d'assurer la coordination des actions menées sur le terrain, telles que le suivi, les visites à domicile, l'accueil des personnes vulnérables dans des locaux rafraîchis, l'installation de points de distribution d'eau, l'extension des horaires d'ouverture des piscines municipales, ou encore l'activation, pour les communes qui en disposent, d'un numéro vert communal. La liste des sites rafraîchis et des points d'eau est disponible sur le site internet de certaines communes (ex: www.bordeaux.fr ...).

Les services de l'État sont également pleinement mobilisés :

- **l'Agence Régionale de Santé (ARS)** a fait une information particulière aux établissements de Santé, ainsi qu'aux établissements et services médico-sociaux (EHPAD, SSIAD, structures pour personnes handicapées). Une surveillance de l'évolution des indicateurs de veille sanitaire a été mise en place ;
- la **Direction départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)** a pris l'attache des centres de vacances pour mineurs, des comités sportifs départementaux afin de leur rappeler d'éviter les activités aux heures les plus chaudes de la journée. Une vigilance toute particulière sera portée aux sans-abris. **Les maraudes du SAMU social sont renforcées et leur périmètre est élargi ;**
- **Pour ceux qui travaillent en extérieur**, notamment sur les chantiers, les services de contrôle de la **Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Dirccte)** portent une vigilance particulière. Ils ont rappelé aux organisations professionnelles la responsabilité des employeurs de prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité des travailleurs (adaptation de l'organisation du travail, mise à disposition d'un local correctement ventilé et d'eau fraîche potable en quantité suffisante) ;
- le **Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)** sera particulièrement vigilant sur les appels et signalements de malaise à domicile et sur la voie publique, **tout comme la régulation du SAMU.**

Un point de remontées d'informations sera fait quotidiennement pour adapter le dispositif selon les besoins constatés.

Pour rappel, la pratique du street pooling (ouverture des bouches à incendies) est interdite. Elle peut causer notamment des inondations, une pénurie d'eau pour les pompiers, des accidents de la route, des risques d'électrocution et mobiliser inutilement les services de secours.

A noter également qu'en raison de la canicule, le risque de noyade s'accroît du fait notamment d'une moins bonne condition physique, d'un risque d'hydrocution ou de baignades tardives en dehors des heures de surveillance des plages ou des plans d'eau. Les baigneurs sont invités à faire preuve de vigilance.

Enfin, **en cette période de fortes chaleurs et à la veille d'un weekend particulièrement chargé sur les routes**, il est recommandé :

- d'équiper votre véhicule de pare-soleil ou de films solaires pour la lunette arrière et les vitres latérales arrières,
- de vérifier l'état de votre véhicule et les niveaux avant le départ, car le véhicule peut lui aussi souffrir de ces fortes chaleurs qui favorisent la surchauffe du moteur ;
- de décaler votre voyage en dehors des heures les plus chaudes (notamment entre 12h et 16h) ;
- d'éviter les heures de pointe et les longues heures d'attente dans les bouchons ;
- de boire régulièrement de l'eau ;
- d'utiliser la climatisation de votre véhicule ;
- de multiplier les arrêts, en stationnant si possible à l'ombre afin d'éviter une augmentation de la température dans le véhicule ;
- d'être très attentif aux passagers les plus vulnérables (enfants, personnes âgées et animaux domestiques) et de ne laisser personne dans le véhicule à l'arrêt pour éviter insolation et déshydratation.

Le préfet appelle les habitants et les acteurs au service des populations à la plus grande attention vis-à-vis des personnes sensibles ou exposées.

Pour tous renseignements supplémentaires, des numéros ont été mis à votre disposition :

- le **0800 06 66 66**, un centre d'appels téléphonique national ;
- le **05 56 99 66 99**, numéro d'information et d'orientation du département (du lundi au vendredi de 8h30 à 18h)